

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4226

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest - Lyon 5°

objet : Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Construction de 2 résidences étudiantes CROUS - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office public de l'habitat (OPH) Saint Priest Porte des Alpes habitat (PAH) et à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brachet

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

**Absents non excusés** : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

**Conseil de communauté du 21 octobre 2013****Délibération n° 2013-4226**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Priest - Lyon 5°

objet : **Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Construction de 2 résidences étudiantes CROUS - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office public de l'habitat (OPH) Saint Priest Porte des Alpes habitat (PAH) et à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En tant que métropole attractive pour l'enseignement supérieur et la recherche, la Communauté urbaine de Lyon souhaite participer à la diversification de l'offre en logement étudiant et en particulier l'offre sociale économiquement accessible aux étudiants boursiers. Cette gamme de logement souffre d'un déficit sur le territoire de la Communauté urbaine, puisque le CROUS ne loge que 5 % des étudiants contre 8,5 % au niveau national.

La Communauté urbaine interviendrait dans le cadre du contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 qui consacre un volet important à l'enseignement supérieur, à la recherche ainsi qu'à la vie étudiante.

La convention d'application approuvée, par délibération du Conseil du 11 février 2008, précise la liste des opérations retenues et la répartition des financements entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine et les Communes concernées.

L'engagement de la Communauté urbaine s'élève à 40 M € maximum dont 3,7 M € pour le financement du logement étudiant.

La convention de site, approuvée par délibération du Conseil du 12 septembre 2011, décline pour le logement étudiant, les opérations retenues par les partenaires et les financements correspondants.

Sur les 11 constructions de résidences étudiantes, représentant 1 723 nouveaux logements que prévoit la convention, la Communauté urbaine s'est engagée sur la construction de 4 résidences étudiantes accessibles économiquement, gérées par le CROUS de Lyon Saint Etienne :

- la résidence Magnin à Lyon 5°, sous maîtrise d'ouvrage de l'organisme HLM la SAHLMAS, qui est composée de 132 logements étudiants dont 99 PLS, 33 PLUS dont 10 T5, en unité de vie pour la colocation,

- la résidence ZAC du Triangle à Saint Priest, sous maîtrise d'ouvrage de l'Office public de l'habitat (OPH) Saint Priest Porte des Alpes habitat 5 (PAH), qui est composée de 122 logements étudiants en PLS dont 118 studios et 4 unités de vie en colocation (4 T5), un logement de gardien et des locaux d'activité en rez-de-chaussée (RDC),

- la résidence Jean Jaurès à Villeurbanne, sous maîtrise d'ouvrage de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, qui est composée de 210 studios,

- la résidence Mermoz à Lyon 8° : le programme de cette résidence n'est pas défini à ce jour.

Ces projets de constructions de résidences étudiants ont les mêmes finalités, c'est à dire :

- proposer des logements accessibles économiquement aux étudiants de la Communauté urbaine. De ce fait, ce sont les étudiants boursiers enregistrés au CROUS ou auprès des organismes HLM, qui en seront les principaux bénéficiaires,
- proposer des logements à moins de 20 minutes en transport en commun pour accéder aux établissements d'études supérieures,
- proposer des logements obéissant aux normes de haute qualité environnementale.

Ces projets s'inscrivent dans une optique de développement durable.

Compte tenu de l'avancement de ces opérations, il est proposé aujourd'hui d'individualiser une autorisation de programme partielle de 1 290 000 € correspondant au financement des 2 opérations de SAHLMAS à Lyon 5° (810 000 € sur un coût total de 7 972 816 €), et de l'OPH Saint Priest Porte des Alpes habitat sur la ZAC du Triangle à Saint Priest (480 000 € sur un coût total de 7 054 476 €).

Des conventions financières établies entre la Communauté urbaine et le maître d'ouvrage de chacune des opérations définissent les modalités de versement de la subvention d'équipement communautaire.

Le fonctionnement des résidences sera assumé par le CROUS sur la base de conventions de gestion avec le maître d'ouvrage concerné ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, pour un montant de 1 290 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 270 000 € en 2013,
- 710 000 € en 2014,
- 310 000 € en 2015,

sur l'opération n° OP03O2894.

**2° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 480 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Saint Priest Porte des Alpes habitat (PAH) pour la construction de la résidence étudiante sur la ZAC du Triangle à Saint Priest,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 810 000 € au profit de la SAHLMAS pour la construction de la résidence étudiante Magnin, à Lyon 5°,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'OPH Saint Priest Porte des Alpes habitat (PAH) et la SAHLMAS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**4° - Le montant** à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 à 2015 - comptes 204164 et 2042 - fonction 72.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.**